

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 6 mai 2024 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Messieurs : Gilbert Ferland
Rock Simard
Jean-Marie Lefebvre
Nancy Picard
Daniel Laflèche

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

Est également présente :
Claudine Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 6 mai 2024**
- 3. Adoption du procès-verbal du 8 et 15 avril 2024**
- 4. Rapport des inspecteurs**
 - 4.1** Inspecteur en bâtiment – Frais
 - 4.1.1** Demande autorisation aliénation – 810 chemin Stage
 - 4.2** Inspecteur en voirie – rapport
 - 4.2.1** Délégation de pouvoir
 - 4.2.2** Autorisation de dépenses
 - 4.3** Rapport greffière-trésorière
- 5. Correspondance**
 - 5.1** Avenir barrage Chutes-Burroughs - Suivi
 - 5.2** MRC Prévention incendie – Rapport annuel
 - 5.3** Rapport financier 2023
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1** Rapport du maire
 - 6.2** Rapport du comité des chemins
 - 6.3** Rapport du comité d'urbanisme
 - 6.4** Rapport du comité environnement – régie déchets
 - 6.5** Rapport du comité sécurité publique - incendie/ambulance
 - 6.6** Rapport du comité MADA / famille
 - 6.7** Rapport du comité loisirs
 - 6.8** Rapport du comité parc
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1** Délégation de pouvoir secrétaire-trésorière
 - 7.2** Adoption des comptes déjà et à payer
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1** Régie de l'Est – Règlement emprunt 2024-01
 - 8.2** TECQ- Mandat reddition
 - 8.3** Croix-Rouge canadienne -Entente
 - 8.4** Rénovation hôtel de ville - Soumission
 - 8.5** MRC - Entente culturelle-2024/2025
 - 8.6** CNESST- Mandat
 - 8.7** Ancienne centrale – Avenant assurance
 - 8.8** Standish Transport- Facture
 - 8.9** Perreault et associés – Facture
 - 8.10** MELCCFP – Autorisation ministérielle
 - 8.11** Ville de Coaticook- Classique du maire
- 9. Avis de motion**
- 10. Adoption de règlement**

- 11. Divers
- 12. Période de questions
- 13. Clôture et levée de la séance

Rés. 2024-05-079 IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D’ adopter l’ordre du jour du 6 mai 2024, tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- 8.12 Christopher Curtis – Facture
- 11.1 Déchets bord de route – demande MTQ

ADOPTÉ POUR 5

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 15 AVRIL2024

Rés. 2024-05-080 IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D’ adopter les procès-verbaux du 8 et 15 avril 2024, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 5

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L’INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1825 d’un montant 1 742,50 \$, avant taxes, représentant 28 heures réalisées et 10 kilomètres de déplacements en mars 2024 ;

Rés. 2024-05-081 IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1825 d’un montant total de 2 003,44 \$ pour services d’inspection municipale rendus en mars 2024.

ADOPTÉ POUR 5

4.1.1 DÉROGATION MINEURE – 810 CHEMIN STAGE

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d’urbanisme (CCU) a reçu une demande de dérogation pour permettre la construction d’un bâtiment accessoire avec la marge d’avant de 10.3 mètres ;

CONSIDÉRANT que le terrain est limité par une zone inondable ;

CONSIDÉRANT qu’une construction dans la zone inondable de grand courant est prohibée ;

CONSIDÉRANT que la construction dans la zone de faible courant limite de façon significative la superficie du bâtiment accessoire ;

CONSIDÉRANT qu’après étude le comité consultatif recommande aux membres du conseil d’accorder la demande telle que décrite ;

Rés. 2024-05-082 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' accorder la demande de dérogation pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire avec la marge d'avant de 10.3 mètres sur la propriété située au 810 chemin Stage.

ADOPTÉ POUR 5

4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel. Copie du rapport mensuel est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

4.2.1 DELÉGATION DE POUVOIR

L'inspecteur en voirie ne présente pas de délégation de pouvoir pour le mois d'avril 2024.

4.2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie présente aux membres du conseil une demande d'autorisation de dépenses pour le mois de mai 2024.

Entretien niveleuse	500. \$
Signalisation	800. \$
PPA-CE	26 130. \$
Gravier	55 500. \$
Transport gravier	29 500. \$

Rés. 2024-05-083 **IL EST PROPOSÉ PAR** Rock Simard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' autoriser les dépenses tel que décrites par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉ POUR 5

4.3 RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Madame Claudine Tremblay, greffière-trésorière, fait son rapport mensuel aux membres du conseil.

5. CORRESPONDANCE

5.1 BARRAGE CHUTES-BURROUGHS – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appui a été déposée par M. Goudreau pour un projet d'acquisition du barrage Chutes-Burroughs, propriété d'Hydro Québec ;

Rés. 2024-05-084 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

D' autoriser la mairesse Mme Pamela Steen à signer pour et nom de la Municipalité, la décision du conseil qui sera transmise à M. Goudreau et aux responsables d'Hydro Québec dans le cadre de ce dossier.

ADOPTÉ POUR 5

5.2 MRC PRÉVENTION INCENDIE – RAPPORT ANNUEL

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un

rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est prend en compte le rapport annuel pour l'année 2023 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

Rés. 2024-05-085 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

- D'** approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2023, tel que présenté ;
- DE** transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ POUR 5

5.3 RAPPORT FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT que le vérificateur dépose le rapport financier pour l'année 2023 ;

Rés. 2024-05-086 **IL EST PROPOSÉ PAR** Rock Simard
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

- D'** approuver le rapport déposé.

ADOPTÉ POUR 5

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland a fait son rapport au point 4.2

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

La conseillère Nancy Picard fait son rapport.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE
et AMBULANCE

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent .

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n’a rien à signaler.

6.7 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche n’a rien à signaler.

6.8 RAPPORT LOISIRS CULTURE

Le conseiller Gilbert Ferland n’a rien à signaler.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La greffière-trésorière présente au conseil les dépenses effectuées en avril 2024 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Éric Leroux	120,00 \$
Adèle Grou	555,42 \$
C. Tremblay	84,24 \$
Informatique ASR	51,68 \$
Marina Merry	356,37 \$
Mahicans Diamond	292,09 \$

Rés. 2024-05-087 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D’ approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par la greffière-trésorière dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 5

7.2 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en avril 2024, d’un montant total de 15 013,32 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer mai en 2024, pour un montant total de 140 876,20 \$;

Rés. 2024-05-088 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D’ approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d’en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

ADOPTÉ POUR 5

6. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 RÉGIE DE L’EST – RÈGLEMENT EMPRUNT 2024-01

CONSIDERANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire a décrété la constitution

Municipalité de Stanstead-Est

de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (ci-après : « la Régie ») ;

CONSIDERANT la planification d'acquisition d'immobilisation 2021-2027 qui prévoit la construction d'une caserne afin de remplacer l'actuel caserne 3 située à Ayer's Cliff ;

CONSIDERANT la résolution 2022-033 décrétant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM) planification d'acquisition ;

CONSIDERANT l'état actuel de la caserne 3 qui représente un enjeu majeur de sécurité et d'efficacité pour les pompiers et les équipements de la Régie ;

CONSIDERANT que la Régie a une offre de vente ferme pour l'acquisition d'une partie du lot 4 665 318 venant à échéance le 18 août 2024 ;

CONSIDERANT que sur le terrain convoité il y a la présence d'un poteau électrique à être déplacer ;

CONSIDERANT que la Régie a adopté une résolution afin de mandater la FQM pour l'accompagner dans le dépôt de la demande d'aide financière auprès du MAMH ;

CONSIDERANT les frais légaux reliés à l'acquisition du terrain et le frais d'arpentage ;

CONSIDERANT que l'avis de motion et le dépôt du présent règlement a préalablement été donné lors de la séance du conseil du 19 février 2024 ;

CONSIDERANT que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le cumul de trois (3) années de RFU bâtiment taxable et non-taxable dans le calcul des quoteparts plutôt qu'une seule année, comme le prévoit l'entente;

CONSIDÉRANT que la répartition des quotes-parts tel que le prévoit l'entente à savoir, 50% basée sur le RFU bâtiment taxable et non-taxable tel que fourni par la firme JP Cadrin en septembre 2023, 2022 et 2021 et 50% basée sur les risques ;

Rés. 2024-05-089 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' accepter le Règlement #2024-01 de la Régie incendie Memphrémagog Est relatif à l'acquisition d'un terrain, le paiement des frais d'acquisitions, des frais reliés au déplacement du poteau électrique et des frais professionnels reliés au dépôt de la demande d'aide financière pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie incendie Memphrémagog Est.

QUE la période d'amortissement du prêt est de 20 ans, dont la quote-part de la municipalité de Stanstead-Est est de 5.74 % ou 12 628 \$ conformément à l'annexe A du Règlement d'emprunt reproduit ci-dessous. Une copie du Règlement est disponible au bureau de la Régie incendie Memphrémagog Est durant les heures d'ouverture normale.

Annexe A

Contribution des municipalités		220 000 \$
Ayer's Cliff	8,40 %	18 480 \$
Hatley	6,98 %	15 356 \$
Canton de Hatley	13,95 %	30 690 \$
North Hatley	5,96 %	13 112 \$
Sainte-Catherine-de-Hatley	19,08 %	41 976 \$
Ogden	7,20 %	15 840 \$
Stanstead	13,41 %	29 502 \$
Canton de Stanstead	14,88 %	32 736 \$
Stanstead-Est	5,74 %	12 628 \$
Barnston-Ouest	4,40 %	9 680 \$
6		Total des quoteparts 220 000\$

ADOPTÉ POUR 5

8.2 TECQ- MANDAT REDDITION

CONSIDÉRANT que le MAMH informe la municipalité que la programmation finale dans le cadre de programme TECQ 2019-2024 a déjà été approuvée et qu'il faut procéder à la préparation et à la transmission de la reddition de finale ;

CONSIDÉRANT qu'il faut mandater un auditeur externe pour réaliser cette mission et attester l'admissibilité des coûts prioritaires réalisés et les coûts des travaux réalisés pour le seuil minimal ;

Rés. 2024-05-090 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour réaliser la reddition et l'attestation exigée par le ministère dans le cadre du programme TECQ 2019-2024.

ADOPTÉ POUR 5

8.3 CROIX-ROUGE CANADIENNE -ENTENTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stanstead-Est veut signer *l'Entente pour les services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne* ;

CONSIDÉRANT que dans ladite entente, le conseil municipal accorde une contribution d'un montant fixe de 225,00\$, par année, car moins de 1 000 habitants, pour supporter le service de la Croix-Rouge canadienne ;

CONSIDÉRANT que l'entente couvre la période entre 2024 et 2027 ;

Rés. 2024-05-091 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

DE payer à la Croix-Rouge canadienne le montant total de 225,00\$ pour la période 2024-2025;

D’ autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l’*Entente de services personnes aux sinistrés 2024-2027* avec la Croix-Rouge canadienne, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ POUR 5

8.4 RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE - SOUMISSION

CONSIDÉRANT que l’adoption de la résolution 2024-04-084 ;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Stépatek Inc. dépose un devis de 22 500 \$, avant taxes ;

Rés. 2024-05-092 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D’ accorder le contrat de rénovation intérieure de l’hôtel de ville à Les Entreprises Stépatek Inc. Pour un montant total de 25 818,75 \$, taxes incluses ;

QUE les travaux seront réalisés du 27 au 31 mai 2024 ;

QUE la facture finale fera partie intégrante de la reddition de compte du programme PRABAM, en partie ou en totalité.

ADOPTÉ POUR 5

8.5 MRC - ENTENTE CULTURELLE-2024/2025

CONSIDÉRANT que la MRC est le gestionnaire de l’entente de développement culturel conclue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT que la MRC n’est pas le gestionnaire financier des moyens d’action du partenaire de l’entente de développement culturel ;

CONSIDÉRANT que la MRC présente un projet d’entente à la Municipalité qui a pour titre *Entente de la MRC de Coaticook avec les partenaires sur la gestion des Fonds liés à l’Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications* ;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt des parties de conclure une telle entente afin de préciser les engagements de chacune des parties ;

CONSIDÉRANT que les contributions financières des partenaires financiers à l’entente sont réparties comme suit :

Municipalité de Stanstead-Est	11 227,43 \$
MCC (dans le cadre des ententes de développement culturel 2021-2023 et 2024)	11 983,93 \$
MRC (dans le cadre des ententes de développement culturel 2021-2023)	756,50 \$
Total	23 967,86 \$

CONSIDÉRANT que le terme de la présente entente a été fixé vendredi le 17 janvier 2024;

Municipalité de Stanstead-Est

Rés. 2024-05-093 **IL EST PROPOSÉ PAR** Nancy Picard
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

D' autoriser la mairesse Mme Pamela Steen à signer pour et nom de la Municipalité *l'Entente de la MRC de Coaticook avec les partenaires sur la gestion des Fonds liés à l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.*

ADOPTÉ POUR 5

8.6 CNESST- MANDAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stanstead-Est devra faire des représentations dans le cadre du dossier 500023229 ;

Rés. 2024-05-094 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

DE mandater comme représentantes pour la Municipalité dans ce dossier, la directrice générale et une représentante de la firme Perreault &associés;

QUE celles-ci pourront conclure une entente à la hauteur du montant préétabli par le conseil.

ADOPTÉ POUR 5

8.7 ANCIENNE CENTRALE – AVENANT ASSURANCE

CONSIDÉRANT que suite à une visite d'inspection des bâtiments municipaux, il faut ajuster la prime assurance annuelle ;

CONSIDÉRANT que FQM assurance dépose un avenant en ce sens et que la facture no 14673 d'un montant de 1 675. \$ avant taxes ;

Rés. 2024-05-095 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE payer la facture no 14673 d'un montant total de 1825,75 \$ à FQM assurance.

ADOPTÉ POUR 5

8.8 STANDISH TRANSPORT- FACTURE

CONSIDÉRANT que Standish Transport dépose la facture no 12366 d'un montant de 1700. \$ avant taxes pour le transport de la niveleuse John Deer 670D, le 11 avril 2024 ;

Rés. 2024-05-096 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' autoriser le paiement de la facture 12366, d'un montant total de 1 954,58 \$ taxes incluses, à Standish Transport, pour services rendus.

ADOPTÉ POUR 5

8.9 PERREAULT & ASSOCIÉS – FACTURE

CONSIDÉRANT que Perreault & Associés dépose la facture no 6374 d'un montant de 4 800. \$ avant taxes ;

Rés. 2024-05-097 **IL EST PROPOSÉ PAR** Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' autoriser le paiement de la facture 6374, d'un montant total de 5 518,80\$ taxes incluses, à Perreault & Associés, pour services rendus.

QUE la facture 6374 sera payer à même le surplus non affecté.

ADOPTÉ POUR 5

8.10 MELCCFP – AUTORISATION MINISTÉRIELLE

CONSIDÉRANT la Municipalité doit déposer une autorisation ministérielle pour la réalisation du réseau de sentiers et en particulier la portion sentier mobilité réduite qui longera la rivière à partir de l'ancienne centrale ;

CONSIDÉRANT que les frais non taxables exigés par le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État pour l'étude de la demande s'élèvent à 1 225 \$;

Rés. 2024-05-098 **IL EST PROPOSÉ PAR** Nancy Picard
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' autoriser le paiement les frais d'un montant total de 1 225 \$ exigés par le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État pour l'étude de la demande d'autorisation ministérielle déposée.

QUE ces frais font partie intégrante de la reddition de compte de la subvention accordé par la MRC de Coaticook dans le cadre de la demande FVMV 2024-01.

ADOPTÉ POUR 5

8.11 VILLE DE COATICOOK- CLASSIQUE DU MAIRE

Personne n'est disponible pour assister à la Classique de golf du maire de Coaticook qui se déroulera sous la présidence de Mme Sylviane Ferland, le 12 juin prochain.

8.12 CHISTOPHER CURTIS – FACTURE

CONSIDÉRANT que l'embout rotatif de la niveleuse a besoin d'être remplacé ;

CONSIDÉRANT que Christopher Curtis dépose une facture d'un montant de 4 876,57 \$ pour la nouvelle pièce ;

Rés. 2024-05-099 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' autoriser le paiement de la facture d'un montant total de 4 876,57 \$ à Christopher Curtis.

ADOPTÉ POUR 5

9. AVIS DE MOTION

10. RÈGLEMENT
11. DIVERS

11.1 DÉCHETS BORD DE ROUTE – DEMANDE MTQ

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Stanstead-Est est en quelque sorte la porte d'entrée vers le Québec pour les visiteurs en provenance des États-Unis ;
- CONSIDÉRANT** que la présence d'ordures sur le bord des routes numérotées 55 , 143 et 141 traversant le territoire de la Municipalité de Stanstead-Est est en forte croissance ;
- CONSIDÉRANT** que cette situation est préoccupante et qu'elle nuit à l'image de la province et à sa population ;
- CONSIDÉRANT** que pour les bien commun, les dépôts sauvages d'ordures diverses et le rejet de déchets de restauration rapide à partir de véhicules en marche est un fléau qu'il faut combattre et réprimander avec énergie ;

Rés. 2024-05-100 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

- DE** demander au Ministère du transport d'instaurer :
- Une brigade estivale de nettoyage des routes numérotées ;
 - Une campagne de sensibilisation destinée aux usagers qui empruntent les routes numérotées 55, 143 et 141 traversant le territoire la de Municipalité de Stanstead-Est;
 - D'installer, aux endroits qu'il jugera stratégiques, des enseignes informant les contrevenants des amendes encourues en cas de délit ;
- DE** demander à la SQ d'appuyer la Municipalité de Stanstead-Est et le ministère des Transports dans ses efforts de lutte contre les dépôts sauvages d'ordures diverses en bordure de chemin et le rejet de déchets de restauration rapide à partir de véhicules en instaurant des vigies ciblées à cet effet aux heures qu'elle jugera appropriées.

ADOPTÉ POUR 5

12. PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.2024-05-101 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

DE lever la séance, il est 21h25

ADOPTÉ POUR 5

Claudine Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse

